



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 083-18 C

Objet : RD - Transfert de l'EHPAD « Maurice Perrier » et du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Julien Donzel
Challes-les-Eaux	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Alois Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Alois Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 083-18 C

objet **RD - Transfert de l'EHPAD « Maurice Perrier » et du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Xavier Dullin, président, rend compte des réflexions menées par le CIAS et Chambéry métropole - Cœur des Bauges relatives à la gestion de :

- l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Maurice Perrier », bâtiment réalisé par l'OPAC d'une capacité de 40 lits,
- le service de soins infirmiers à domicile.

Dans le cadre de l'actualisation des statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et du transfert de cette activité, une solution de reprise a été recherchée pour permettre :

- de garantir la pérennité de ces services de proximité tant en matière d'accueil et d'hébergement des personnes dépendantes que de soins à domicile, primordiaux pour la population du territoire des Bauges,
- de renforcer le suivi médical au sein de l'établissement,
- de proposer un service de qualité aux résidents et à leurs familles,
- de sécuriser le personnel,
- d'optimiser la gestion par regroupement avec une structure de plus grande envergure,
- de conserver une tarification équivalente.

Un mandat de gestion de six mois a été donné par le CIAS en janvier 2018 à VSHA (Fondation des villages de santé et d'hospitalisation en altitude), fondation à but non lucratif reconnue d'utilité publique, spécialisée notamment dans l'accueil des personnes âgées, et qui gère 350 lits en Haute-Savoie.

Cette période de gestion par cette fondation donnant satisfaction, il est proposé de transférer définitivement cette activité à VSHA. Le transfert sera effectif après :

- accord des tutelles (Agence régionale de santé et Département) sur la cession de l'autorisation de fonctionnement,
- cession des droits et obligations par le CIAS à VSHA avec l'accord de la Communauté d'agglomération,
- cession de l'actif et du passif (contrats, baux, matériels...) par le CIAS à VSHA avec l'accord de la Communauté d'agglomération,
- transfert par la Communauté d'agglomération des résultats cumulés par l'intermédiaire d'une dotation-apport à VSHA en liaison avec les tutelles.

L'ensemble du personnel titulaire et non titulaire, après analyses individuelles et entretiens, pourra poursuivre sa carrière avec ce nouvel employeur. Les fonctionnaires du CIAS seront rattachés par mutation à la Communauté d'agglomération.

Par ailleurs, VSHA s'engage à mettre en place un comité local permettant d'associer les élus locaux aux décisions de gestion.

Cette solution permettra de renforcer la professionnalisation de la gestion, de sécuriser les procédures et de pérenniser l'activité de l'EHPAD et du SSIAD.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R.315-4,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le transfert de l'activité de l'EHPAD « Maurice Perrier » et du SSIAD à VSHA au 1^{er} juillet 2018,

Article 2 : **autorise** le CIAS à procéder aux opérations de cession,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 083-18 C

Objet de l'acte : RD - Transfert de l'EHPAD « Maurice Perrier » et du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20978H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20978H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018